

EUROPEAN COMMISSION



Humanitarian Aid

COMMISSION EUROPEENNE
Direction Générale de la Protection Civile et des Opérations d'Aide
humanitaire Européennes
ECHO Yaoundé – République Cameroun

LB

Cahier des charges attaché à l'invitation à soumissionner pour

La signature d'un bon de commande

relatif à la

Fourniture d'un véhicule type « SUV Compact »

(voiture de ville) pour le bureau de la DG ECHO à

Yaoundé

RFQ 10881

1- Aperçu général

1.1. Description du marché

Le mandat de la Direction générale de la Protection Civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) est de fournir une aide non discriminatoire aux victimes de conflits ou de catastrophes naturelles dans les pays hors Union européenne. La DG ECHO est l'une des premières sources de financement de l'assistance humanitaire au monde. Elle assiste plus de 120 millions de personnes par an à travers le monde.

Cette aide est mise directement à disposition des victimes de façon impartiale, c'est-à-dire indépendamment de leur race, de leur groupe ethnique, de leur religion, de leur sexe, de leur âge, de leur nationalité ou de leur appartenance politique, grâce à des partenaires opérationnels qui incluent environ 180 ONG européennes, des agences humanitaires des Nations Unies et de la Croix Rouge.

Le présent cahier des charges a pour objet de fournir au bureau pour la République du Cameroun de la Direction générale de la Protection Civile et des opérations d'Aide Humanitaire européenne (ECHO) sise à Ex-Ambassade de Suisse, Angle Rue 1814 du Rotary Club et rue 1811, n° 129 Bastos, Yaoundé, **un véhicule type SUV Compact (véhicule de ville)**.

1.2. Calendrier

Résumé du calendrier	Date	Commentaires
<i>Lancement de l'appel</i>	23/09/2022	
<i>Date limite pour les demandes de clarifications à ECHO</i>	07/10/2022	
<i>Date limite pour la soumission des offres</i>	17/09/2022	
<i>Ouverture des offres</i>	18/10/2022	
<i>Finalisation de l'évaluation des offres</i>	31/10/2022	<i>Estimatif</i>
<i>Signature du bon de commande</i>	15/11/2022	<i>Dépend de l'approbation préalable du dossier par ECHO HQ</i>

1.3. Participation à la procédure

Les soumissionnaires ne doivent pas être dans l'une des situations des critères d'exclusion indiquée dans la section 3.1 de ce cahier des charges et doivent avoir la capacité légale leur permettant de participer à cette procédure d'appel d'offre (voir section 3.2.).

Toute tentative d'un soumissionnaire d'obtenir des informations confidentielles ou d'influencer ECHO au cours du processus d'examen, clarification et évaluation des offres conduira au rejet de son offre.

1.4. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées dans le respect des conditions suivantes :

1.4.1. Les offres doivent être soumises par courriel :

Les offres doivent être envoyées par courriel à ECHO-Administration.Yaounde@echofield.eu, objet : invitation à soumissionner **RFO 10881 Fourniture d'un véhicule de ville de type SUV** – ne pas ouvrir avant le **18/10/2022**

Le courriel devra contenir les documents administratifs, l'offre technique et la proposition financière dans des dossiers distincts indiquant clairement leur contenu :

- **Documents administratifs et offre technique**
 - Le **Formulaire d'identification (Annexe I)**, dûment complété, signé et daté.
 - La **déclaration sur l'honneur** relative aux critères d'exclusion telle que demandée au point 3.1 dûment complétée, signée et datée, selon le modèle de l'**Annexe II**
 - Le **bordereau de capacité (Annexe III)**
 - Les preuves de la capacité légale, économique et financière telles requises sous les sections 3.2.1 and 3.2.2.
 - Les preuves de la capacité technique et professionnelle telles que requises sous la section 3.2.3
 - **L'offre technique** contenant toutes les informations requises sous la section 2.2

- **Proposition financière**
 - Un original signé du **formulaire de proposition financière** au format de l'**Annexe IV**

1.4.2. Les offres doivent être rédigées en français

Il est extrêmement important que les offres soient présentées dans le format requis et incluent tous les documents nécessaires à leur évaluation. Le non-respect de ces conditions est constitutif d'une erreur formelle susceptible d'entraîner leur rejet.

1.5. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres, pendant laquelle les soumissionnaires ne peuvent pas en modifier les termes de quelque manière que ce soit, est de **60 jours** après la date de clôture du dépôt des offres. Dans certains cas exceptionnels ECHO peut demander aux soumissionnaires d'étendre cette validité pour une période limitée n'excédant pas 30 jours. La demande doit être faite avant l'expiration de la durée de validité initiale.

1.6. Contacts entre ECHO et les soumissionnaires

Les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires sont interdits tout au long de la procédure sauf circonstances exceptionnelles et aux conditions suivantes uniquement :

- Avant la date de clôture du dépôt des offres :
 - * A la demande des soumissionnaires, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'expliquer la nature du marché. Toute demande de renseignement doit être adressée par écrit uniquement au Chef de Bureau à ECHO-Administration.Yaounde@echofield.eu
Les demandes d'information reçues moins de deux jours avant la date de clôture du dépôt des offres ne seront pas traitées (pour des raisons pratiques).
 - * De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans les documents d'appel à la concurrence.
 - * Tout renseignement supplémentaire fourni à la demande d'un soumissionnaire et toute information apportée par le pouvoir adjudicateur de sa propre initiative, seront communiqués simultanément et dans les mêmes conditions à tous les opérateurs qui ont reçu les documents d'appel à la concurrence ou ont manifesté un intérêt à soumissionner.
- Après l'ouverture des offres :
 - * l'ordonnateur compétent ou le comité d'évaluation peut prendre l'initiative de prendre contact avec le soumissionnaire lorsque des éclaircissements sont nécessaires au sujet d'une offre ; s'il y a lieu de corriger des erreurs manifestes dans la rédaction de l'offre ou lorsqu'il est nécessaire de demander des documents complémentaires ou des éclaircissements au sujet des critères d'exclusion ou de sélection. Cette prise de contact ne peut en aucune façon modifier les termes de l'offre.

2- Spécifications techniques

2.1 Contexte

Le bureau de la Direction Générale de la Protection Civile et des Operations d'Aide Humanitaire Européenne installé à République du Cameroun doit acheter un véhicule type SUV pour ces déplacements de ville et inter urbain.

2.2. Description de l'objet du marché

Le marché consiste donc en la **fourniture d'un véhicule type SUV (véhicule de ville)** selon les caractéristiques techniques définies ci-dessous :

Véhicule Type « SUV Compact » (véhicule de ville)	
Caractéristiques Techniques	
Moteur	
Taille moteur, Nombre de cylindres	Minimum 1200 cm3, maximum 1500 cc 4 cylindres
Puissance	Minimum 100 ch à 4000 tr/min
Carburant	Diesel
Transmission	
Boîte de vitesses	Boîte manuelle / 5-6 rapports
Boite de transfert	4x2
Carrosserie	
Nombre de portes	5 portes
Freins	
ABS brakes	OUI
Freins Avant	Disques ventilés
Freins arrière	Disques ventilés
Extérieur	
Roues	R16 ou R17
Jantes	Aluminium
Roue de secours	Full-size
Pare-brise	Feuilleté et non teinté
Couleur	Blanc
Interieur & Confort	
Volant	à gauche
Radio	AM/FM
Connectique	USB et auxiliaire
Haut-parleurs	De 2 à 4
Climatisation	Manuelle/Automatique (no CFC)
Vitres électriques	Avant/Arrière
Fermeture centralisée auto après démarrage	OUI
Sellerie et Garnissage	Tissu
Nombre de places assises	5
Sièges réglables	OUI
Direction assistée	OUI
Sécurité	
Alerte sonore ceinture	OUI
Alerte de porte mal fermée	OUI
Phares	Halogène
Sécurité enfant aux portes arrière	OUI
Triangle de pré-signalisation	OUI

Pack condition de routes difficiles	OUI
Sécurité passive	
Notation Crash test	Minimum 3 étoiles Euro NCAP
Airbags	Impact frontal : conducteur et passager avant Latéral de tête : avant et arrière
Ceintures de sécurité avant	OUI
Ceintures de sécurité derrière	OUI
Trousse de secours	Oui
Divers	
Poids à vide	Entre 1000 et 1500 kg
Longueur	Maximum 450 cm
CO2 émission (g/km)	Maximum 160g Co2/km
Incoterm Livraison	DAP Yaoundé
Garantie d'usine	Minimum 2 ans or 100 000 km

Documentation :

Joignez à votre offre les détails complets du modèle/marque (Brochure énumérant les spécifications techniques.)

En outre le soumissionnaire doit noter que si le marché est attribué, la documentation suivante sera exigée :

- Original Bill of Lading
- Facture originale du fournisseur indiquant clairement (Marque du véhicule, numéro de châssis, numéro de moteur, année de fabrication, cylindrée, pays d'origine, couleur, de carburant et nombre de place assises
- Certificat d'exportation d'importation

2.3. Volume du marché

Le marché consiste en la **fourniture d'un véhicule type SUV Compact** (selon les caractéristiques techniques définies dans la **Description de l'objet du marché**).

2.4. Durée du marché

N/A

2.5. Lieu et date de livraison

Les équipements doivent être livrés au bureau de Yaoundé de la DG ECHO sise Ex-Ambassade de Suisse, Angle Rue 1814 du Rotary Club et rue 1811, n° 129 Bastos, Yaoundé. Le véhicule doit être livré endéans les 3 mois de la signature du bon d'achat par les deux parties. Sachez que ECHO est exempté de la TVA et que ce délai inclut la période requise pour obtenir les exemptions nécessaires de l'Autorité fiscale du Cameroun.

3. Critères d'exclusion et de sélection

3.1. Exclusion

Conformément à l'article 29 de la Directive du Conseil 92/50/CEE relative aux marchés publics et aux articles 106 et 107 du Règlement financier (JO L 298/2012 du 256 octobre 2012), les soumissionnaires peuvent être exclus des procédures de sélection et d'attribution s'ils:

a) sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, et se trouvent dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

b) ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle;

c) ont commis des fautes graves en matière professionnelle, constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier;

d) n'ont pas rempli toutes ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis, celles du pays du pouvoir adjudicateur et celles du pays où le marché doit s'exécuter;

e) ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;

f) ont fait l'objet d'une sanction administrative pour s'être rendu(e) coupable de fausses déclarations lors de la communication des renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation à un marché, pour n'avoir pas fourni ces renseignements ou pour avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations dans le cadre de marchés financés par le budget.

En outre, peuvent aussi être exclus de l'attribution d'un marché les candidats ou les soumissionnaires qui, à l'occasion de la procédure de passation de ce marché:

a) se trouvent en situation de conflit d'intérêts;

b) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

c) se trouvent dans l'un des cas d'exclusion visés dans les paragraphes a), b), c), d), e), f).

Moyens de preuve requis

Les soumissionnaires doivent fournir:

- a) Une déclaration sur l'honneur (voir modèle en **Annexe II**), dûment signée et datée, certifiant qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations mentionnées ci-dessus.

3.2. Sélection

3.2.1. Capacité légale

Exigence

Tout soumissionnaire est invité à prouver qu'il est habilité à exécuter le marché selon le droit national.

Moyens de preuve requis

Les soumissionnaires doivent fournir le **formulaire d'identification**, dûment rempli et signé (voir **Annexe I**) et le **bordereau de capacité** (voir **Annexe III**)

3.2.2. Capacité économique et financière

Exigence

Les soumissionnaires doivent se trouver dans une position financière stable et disposer de la capacité économique et financière nécessaire à la réalisation du marché.

Moyens de preuve requis

Les documents suivants doivent être fournis comme preuve de la conformité aux critères de capacité technique et professionnelle ci-dessus mentionnés :

La preuve de la capacité économique et financière peut notamment être rapportée par un ou plusieurs des documents suivants:

- Inscription au registre du commerce ou à un registre professionnel, appartenance à une organisation spécifique, autorisation expresse ou inscription au registre TVA.
- Le bordereau de capacité en **Annexe III**.

Si, pour une raison exceptionnelle que le pouvoir adjudicateur estime justifiée, un soumissionnaire ou candidat n'est pas en mesure de produire les références demandées, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen jugé approprié par le pouvoir adjudicateur.

3.2.3. Capacité technique et professionnelle

Les critères suivants admettront à ECHO de déterminer si un soumissionnaire dispose de la capacité technique et professionnelle nécessaire à la réalisation du marché :

Exigence

Le soumissionnaire devra être en mesure de prouver qu'il est autorisé et habilité à vendre et exercer la garantie sur le marché proposé.

Moyens de preuve requis

Les documents suivants doivent être fournis comme preuve de la conformité aux critères de capacité technique et professionnelle ci-dessus mentionnés :

- Un certificat d'agrément comme vendeur officiel de la marque d'équipement proposée.
- Présentation de l'entreprise et détails de la structure de l'organisation ;
- Bordereau de capacité en **Annexe III**
- Toute autre preuve que le soumissionnaire pourra produire à l'appui des critères ci-dessus mentionnés.

4- Attribution du marché

Les propositions financières ne seront évaluées que si les soumissionnaires satisfont aux critères d'exclusion, de sélection et d'adéquation du véhicule proposé avec les spécifications techniques demandées.

4.1. Evaluation financière

L'évaluation sera faite sur la base des propositions financières remises.

Le marché sera attribué selon la procédure d'adjudication à l'offre la moins chère satisfaisant les conditions posées.

4.2. Proposition financière

- La proposition financière doit être présentée selon le format en **Annexe IV**.
- Les montants doivent apparaître en XAF et inclure tous les frais nécessaires pour l'exécution du marché.
- **Le prix mentionné est fixe et ne peut pas être revu.**
- Les prix doivent être exprimés hors taxes et autres charges (y compris la TVA) dans la mesure où ECHO est exempté de ces charges conformément aux articles 3 et 4 du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés.
- Les coûts éventuels liés à la préparation et au dépôt des offres sont uniquement à la charge des soumissionnaires et ne sont pas remboursable par ECHO.

Annexes

Annexe I: Formulaire d'identification du soumissionnaire

Annexe II: Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et d'absence de conflit d'intérêt

Annexe III: Bordereau de capacité

Annexe IV: Formulaire de proposition financière

Annexe V: Modèle de bon de commande